

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

Code du produit 11802 hthSpa
UFI VN20-UOWS-W00Q-N3AE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC8 Produits biocides

Emploi de la substance / de la préparation

Biocide

Désinfectant

Attention !

Cette tablette ne doit jamais être soumise à un quelconque traitement mécanique (écrasement, broyage, etc.).

Cette tablette ne doit jamais être employée pour la désinfection des systèmes fermés à eau chaude (chauffage, etc.).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

ARCH WATER PRODUCTS FRANCE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 1 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05 GHS06 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorite de sodium

Hydrogénosulfate de Sodium

Mentions de danger

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 2)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Indications complémentaires:

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 7681-38-1 EINECS: 231-665-7 Reg.nr.: 01-2119552465-36-XXXX	Hydrogénosulfate de Sodium ☠ Eye Dam. 1, H318	25-<50%
CAS: 7758-19-2 EINECS: 231-836-6	chlorite de sodium ☠ Ox. Sol. 1, H271; ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ STOT RE 2, H373; ☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	10-<25%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion :

En cas d'ingestion, se laver soigneusement la bouche avec beaucoup d'eau.

Consulter un médecin immédiatement.

NOTE: Ne jamais donner à boire à une personne inconsciente

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Toux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Corrosif. en cas de combustion, émet des vapeurs toxiques

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Manipulation :

Attention !

Cette tablette ne doit jamais être soumise à un quelconque traitement mécanique (écrasement, broyage, etc.).

Cette tablette ne doit jamais être employée pour la désinfection des systèmes fermés à eau chaude (chauffage).



**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE**

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conserver dans un endroit bien ventilé à l'écart des matières incompatibles (voir la rubrique 10).

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas stocker avec des acides.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 5)

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

> 60 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 6)

Protection des yeux :

Prévoir un dispositif de lavage des yeux à proximité du poste de travail



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Forme : solide
Couleur : selon désignation produit
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : 1.601 °C (decomposition)

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

Température d'inflammation : 250 °C

Température de décomposition : 190 °C

Auto-imflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.

Limites d'explosion :

inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité : non déterminée

Densité relative. Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : N.A. / Réagit avec l'eau
N.A. | Réagit avec l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

dynamique : Non applicable.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

cinématique : Non applicable.

(suite de la page 7)

Teneur en solvants :

Teneur en substances solides : 65,0 %
9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable jusqu'au point de fusion.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis (lessives alcalines)

Réactions aux agents d'oxydation

Réagit aux acides en constituant du dioxyde de chlore (ClO₂)

10.4 Conditions à éviter Températures supérieures à la température de décomposition

10.5 Matières incompatibles: Sels de métaux lourds. Acides forts. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 7647-14-5 chlorure de sodium

Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 8)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :****CAS: 7647-14-5 chlorure de sodium**

Oral	LC50 - 96 hrs	9.675 mg/l (Lepomis macrochirus)
	CE10	577 mg/l (Bacteriae)
	CE50 - 24 hrs	6.175 mg/l (daphnées magna)
	CE50 - 48 hrs	4.135 mg/l (daphnées magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques :****Remarque :** Toxique chez les poissons.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, IMDG, IATA**

UN3085

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.
(CHLORITE DE SODIUM), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

IMDG

(suite de la page 9)

OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S.
(CHLORITE SOLUTION), MARINE POLLUTANT
OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S.
(SODIUM CHLORITE)

IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

5.1 (OC2) Matières comburantes.
5.1 + 8

IMDG



Class
Label

5.1 Matières comburantes.
5.1/8

IATA
Class

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG

II

IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:
Polluant marin :

Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

No EMS :

F-A,S-Q

Segregation groups

Chlorites

Stowage Category

B

Handling Code

H1 Keep as dry as reasonably practicable

Segregation Code

SG38 Stow "separated from" ammonium compounds.

SG49 Stow "separated from" cyanides

SG60 Stow "separated from" peroxides

14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol et au
recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):

E0

Quantités limitées (LQ)

1 kg

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 gQuantité maximale nette par emballage extérieur:
500 g

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 10)

Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1 kg
Excepted quantities (EQ) Code: E2

"Règlement type" de l'ONU:

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
UN 3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF,
N.S.A. (CHLORITE DE SODIUM), 5.1 (8), II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

H1 TOXICITÉ AIGUË

P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 20 t

Prescriptions nationales :**Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4440

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2019

Rev. Index : 8

Date de révision: 04.04.2019

Nom du produit hthSpa™ SUPER SPACLEAN

(suite de la page 11)

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE Ce produit n'est pas un détergent

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 1: Matières solides comburantes – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

FR